



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Turquie

Question écrite n° 74224

Texte de la question

M. Jean-Marc Nudant appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le respect des droits de l'homme en Turquie. Maints témoignages et rapports d'instances internationales posent en effet le douloureux problème de la violation des droits de l'homme dans ce pays. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître la position et les engagements que la France entend prendre afin que l'ensemble de la communauté internationale intervienne en faveur du respect des droits de l'homme en Turquie.

Texte de la réponse

La France est particulièrement attentive à la situation des droits de l'Homme en Turquie. De nombreux courriers et des interventions diverses d'organisations non gouvernementales contribuent à cette vigilance. La Turquie s'est engagée à respecter les critères politiques, définis lors du Conseil européen de Copenhague de 1993, c'est-à-dire à se doter « d'institutions stables garantissant la démocratie, l'Etat de droit, les droits de l'Homme, le respect des minorités et leur protection ». La reconnaissance de la candidature de la Turquie à l'Union européenne lors du Conseil européen d'Helsinki (1999) et le « partenariat pour l'adhésion », adopté sous présidence française de l'Union européenne en décembre 2000, doivent l'inciter à évoluer vers une meilleure prise en compte des droits de l'Homme, et singulièrement de la liberté d'expression. La Turquie a voté, le 3 octobre dernier, une importante réforme de sa Constitution : 37 articles ont été révisés afin de mieux encadrer l'exercice des grandes libertés publiques dans ce pays. Des réformes législatives ont été votées le 7 février (réforme des articles 159 - qui concerne les insultes envers les institutions de l'Etat et 312 sur l'incitation à la haine raciale du code pénal turc) et le 25 mars derniers (loi sur la presse, loi sur les partis, loi sur les associations, loi sur les fonctionnaires, loi sur la police et la gendarmerie). Ces modifications doivent être encouragées et poursuivies : elles indiquent un changement des mentalités qui doit également se traduire sur le terrain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nudant](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74224

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1475

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2314